

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

CNG Centre national de gestion

Arrêté du 29 mars 2016 portant inscription au titre de l'année 2016 au tableau d'avancement complémentaire à la hors-classe du corps des directeurs des soins

NOR : AFSN1630279A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu le code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2002-551 du 19 avril 2002 relatif au classement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 19 avril 2002 relatif à l'échelonnement indiciaire des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs des soins en sa séance du 17 mars 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Les directeurs des soins dont les noms suivent sont inscrits au titre de l'année 2016 au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des directeurs des soins :

Est nommée à compter du 1^{er} janvier 2016 :

1 FILLOT Jocelyne.

Est nommé à compter du 1^{er} septembre 2016 :

2 AUGUSTE Dominique.

Est nommée à compter du 1^{er} octobre 2016 :

3 CIBET Martine.

Article 2

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification soit en déposant un recours gracieux devant l'administration auteur de la décision soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 mars 2016.

La directrice générale,
D. TOUPILLIER